

**MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS**



AVIS PUBLIC

Le 11 février 2025,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 587 425, situé sur la rue Normandie concernant un projet de lotissement de 2 lots et la construction d'une habitation unifamiliale jumelée.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone R-4, une marge avant minimale de 8 mètres.
- Le règlement de lotissement #402, prévoit à l'article 3.3 Tableau 3.3.1, une superficie minimale de 400 mètres carrés.
- Le règlement de zonage #402, prévoit à l'article 3.3 Tableau 3.3.1, un frontage minimal de 15 mètres.
- Le règlement de zonage #402, prévoit à l'article 3.5, que la largeur d'un lot d'angle ne peut pas être inférieur à 20 mètres

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 2.99 mètres pour la marge avant, de 7.52 mètres et 2.26 mètres pour le frontage des lots projetés, de 33.60 mètres carrés et 49.70 mètres carrés pour la superficie des lots projetés et de 6.46 mètres pour la largeur du lot d'angle.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 3 mars 2025 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SERREYN
Directeur général